

3 janvier 2007 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rôle du Conseil constitutionnel et sur la Constitution de 1958, à Paris le 3 janvier 2007.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie très sincèrement, Monsieur le Président, des vœux que vous venez de me présenter en votre nom ainsi qu'au nom de la Haute institution que vous présidez depuis bientôt trois ans.

A mon tour, je forme des vœux très chaleureux pour chacune et chacun d'entre vous, pour vos collaborateurs et pour toutes celles et tous ceux qui vous sont chers.

Aujourd'hui, et vous le comprendrez, je tiens à saluer tout particulièrement ceux d'entre vous dont le mandat s'achèvera au début du mois de mars prochain.

Monsieur Jean-Claude COLLIARD, je veux vous remercier d'avoir apporté au Conseil constitutionnel votre science du droit que chacun sait grande, et votre expérience du fonctionnement de nos institutions exceptionnelle, forgée auprès de mon prédécesseur, puis du Président de l'Assemblée nationale.

Madame, chère Simone VEIL, le Conseil constitutionnel a trouvé en vous la rigueur et la compétence d'une magistrate et la vaste connaissance des institutions acquise lors d'une carrière politique de premier plan. Mais vous lui avez apporté aussi, et peut-être même avant tout, ces qualités si éminentes par lesquelles vous occupez une place singulière dans la vie publique de notre pays et dans le cœur des Françaises et des Français : votre exigence morale, votre grande humanité, votre hauteur de vues, la noblesse de votre dévouement à l'intérêt général. Du fond du cœur, je vous en remercie.

Je me tourne enfin vers vous, Monsieur le Président, mon cher Pierre. Je veux vous exprimer la reconnaissance de la Nation pour votre apport si important aux travaux et au rayonnement du Conseil constitutionnel et, au-delà, pour votre engagement total au service de la République et d'une certaine idée de la République.

Cet engagement, c'est le trait dominant de votre caractère et le fil conducteur de toute votre carrière. En tant que parlementaire, en tant que très remarquable président de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, en tant que ministre, en tant que membre puis président du Conseil constitutionnel, vous n'avez cessé de défendre l'esprit et les principes de la Ve République. Partout vous avez apporté votre détermination, votre exigence, votre attachement sans faille à nos institutions.

Avec vous, grâce à vous, le Conseil constitutionnel a développé sa jurisprudence sur des questions essentielles, comme la garantie des libertés publiques, la souveraineté nationale ou la valeur normative de la loi.

Vous avez ainsi consolidé l'oeuvre construite depuis près d'un demi-siècle pour faire vivre notre Constitution en l'accordant au mouvement de l'histoire, sans transiger sur nos principes et sur les valeurs qu'ils incarnent. C'est pourquoi je tiens à rendre un hommage particulier au Conseil constitutionnel, dont la jurisprudence a contribué, sans aucun doute, à donner sa force et sa pérennité à notre loi fondamentale.

La Constitution de 1958, pour la France, c'est un atout maître. Elle a donné à notre pays la stabilité qui lui était absolument nécessaire pour conduire, dans la durée, un immense effort de modernisation. Elle a permis de concilier une vie démocratique plus intense et des institutions

modernisation. Elle a permis de concilier une vie démocratique plus intense et des institutions plus efficaces au service de notre pays. Avec une remarquable capacité d'adaptation, elle nous a permis de surmonter tous les blocages et nous a garantis de toutes les dérives.

Je le dis solennellement à ceux qui voudraient brader cet héritage : gardons-nous de chercher dans les mirages de l'aventure institutionnelle un exutoire trompeur aux difficultés du pays !

Faisons confiance à notre Constitution pour nous permettre d'aller de l'avant !

Puisse le Conseil constitutionnel, au long de l'année qui s'ouvre, continuer lui aussi d'aller de l'avant pour consolider encore les institutions dont la sagesse visionnaire du général de GAULLE a su doter notre pays.

En renouvelant à chacune et à chacun d'entre vous mes voeux personnels de bonne et heureuse année, c'est le voeu que je formule pour le Conseil constitutionnel, cet organe essentiel de notre Ve République. C'est le souhait que je forme pour la France également.

Je vous remercie.